

Orientations pour l'établissement de programmes d'assainissement rural

DOCUMENT D'INFORMATION



© WaterAid/Ernest Randriarimalala

Les objectifs de développement durable ont relevé le niveau d'ambition, et visent l'accès à l'assainissement pour tous. WaterAid, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Plan International ont uni leurs forces pour accélérer les progrès. Les trois organisations ont élaboré des orientations concernant la création de programmes d'assainissement en milieu rural qui fournissent des résultats à l'échelle, de manière équitable et durable.

Le présent document d'information donne un aperçu du contenu des orientations et en décrit les trois principales sections : 1) Introduction, 2) Analyse nationale et stratégie du programme, et 3) Stratégie pour la zone de mise en œuvre.

Les orientations décrivent un processus d'analyse solide du contexte aux niveaux national et infranational, et proposent des ensembles d'approches de mise en œuvre axées sur quatre « contextes » ou typologies de communautés (zone rurale reculée, zone rurale routière, zone rurale mixte et contextes difficiles). Chaque contexte exigera des stratégies de mise en œuvre spécifiques que l'on peut concevoir au niveau local.

Pour chacun des contextes, les orientations définissent les composantes et thèmes essentiels, les stratégies de mise en œuvre spécifiques au contexte, ainsi que les approches supplémentaires que les responsables de la conception et de la mise en œuvre des programmes doivent examiner. Les orientations sont disponibles à l'adresse washmatters.wateraid.org/Rural-San.

Introduction

Les objectifs de développement durable ont relevé le niveau d'ambition, et visent l'accès à l'assainissement pour tous

Le sixième objectif de développement durable (ODD) appelle à un accès à des services d'assainissement pour tous. La cible 6.2 des ODD sur l'assainissement et l'hygiène se focalise sur l'équité, particulièrement concernant les besoins des femmes, des filles, ainsi que des personnes en situation vulnérable, et formule la nécessité d'éliminer la défécation à l'air libre. L'indicateur principal de cette cible des ODD se place quant à lui au niveau de services « gérés en toute sécurité ».

WaterAid, l'UNICEF et Plan International ont uni leurs forces pour accélérer les progrès

Pourtant, l'accomplissement de progrès aux étapes préparatoires et lors des premières phases de la période des ODD a été trop lent, et les questions en matière d'équité et de durabilité continuent de susciter des préoccupations. En réponse, WaterAid, l'UNICEF et Plan International ont collaboré pour reconsidérer les modalités de conception et de mise en œuvre des programmes d'assainissement rural.

Les trois organisations ont élaboré des orientations concernant la création de programmes d'assainissement rural qui fournissent des résultats à l'échelle, de manière équitable et durable

Ainsi ont été rédigées les orientations relatives à l'établissement de programmes d'assainissement rural (« Guidance on Programming for Rural Sanitation »). Elles visent à faciliter la conception de programmes d'assainissement à grande échelle à destination des communautés rurales axés sur l'atteinte de résultats durables et équitables en matière d'assainissement aux niveaux des ménages et des communautés. Les principes clés suivants sont le fil conducteur des notes d'orientation et doivent être intégrés dans tous les programmes d'assainissement rural :

Partenariats	Prise en compte de l'ensemble de la zone	Focalisation sur le contexte et appui sur les éléments probants	Flexibilité et évolutivité
<ul style="list-style-type: none">• Travailler avec le gouvernement, en coordination avec d'autres parties prenantes du secteur et au travers d'alliances avec d'autres secteurs	<ul style="list-style-type: none">• Travailler avec les autorités locales et renforcer les systèmes locaux, en collaborant avec les différentes unités administratives et en ciblant toutes les personnes en leur sein	<ul style="list-style-type: none">• Conception axée sur le contexte et les éléments de preuve démontrant ce qui a fonctionné ; si ces derniers sont limités, mener des études formatives	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer des programmes qui sont flexibles et évolutifs, par le déploiement d'efforts soutenus pour tirer des enseignements, et par le recours à des boucles de rétroaction afin de corriger la trajectoire

Présentation du contenu des orientations

Le présent document d'information offre un aperçu des orientations et en décrit les trois principales sections :

- Introduction
- Analyse nationale et stratégie du programme
- Stratégie pour la zone de mise en œuvre

Les orientations reposent sur les données probantes existantes et sur les enseignements tirés de programmes à grande échelle qui ont été compilés dans le cadre d'une étude documentaire et d'entretiens, et enrichis à l'occasion d'une consultation avec des experts du secteur.

Analyse nationale et stratégie du programme

La conception du programme repose sur une analyse nationale et correspond aux objectifs gouvernementaux, dont les étapes suivantes :

La conception d'un programme d'assainissement rural à grande échelle démarre par une analyse nationale de la situation, des enseignements tirés, des entraves aux progrès et des capacités disponibles. L'analyse étaye la stratégie du programme, qui doit contribuer aux objectifs du gouvernement et correspondre aux programmes et investissements des autres secteurs. Le processus repose sur les informations existantes et comprend plusieurs éléments :

1.1 Analyse de la situation

Une analyse de la situation en matière d'assainissement, d'hygiène et d'alimentation en eau, qui examine également les principaux indicateurs de santé, de nutrition et de pauvreté ; les dynamiques de genre ; et les marqueurs de vulnérabilité pour différentes populations.

1.2 Enseignements tirés

Un examen des évaluations et des études menées lors de programmes d'assainissement rural antérieurs compilant les enseignements tirés des approches qui ont réussi ou non, et les raisons de cette réussite ou de cet échec. Il doit se focaliser sur les facteurs qui promeuvent un changement des comportements en matière d'assainissement et d'hygiène, sur les obstacles qui compromettent un tel changement, ainsi que sur la mesure dans laquelle les résultats et les services dans les domaines de l'assainissement et de l'hygiène sont durables et équitables.

1.3 Évaluation de « l'environnement favorable »

Une évaluation de l'environnement favorable, à savoir les conditions globales qui facilitent l'efficacité, la durabilité et la mise à l'échelle des programmes d'assainissement rural. Dans le cadre de l'évaluation, nous recommandons d'utiliser les cinq « éléments de base » définis par le partenariat Assainissement et eau pour tous :

- Politiques et stratégies du secteur : objectifs, stratégies de mise en œuvre et modèles de prestation de services dans le secteur.
- Dispositifs institutionnels : rôles et responsabilités, mécanismes de coordination et cadres juridiques et réglementaires.
- Financement sectoriel : cadres de dépenses, budgets du secteur, données financières.
- Planification, suivi et examen : processus de planification, mécanismes d'évaluation et d'examen des performances du secteur et mécanismes de redevabilité.
- Renforcement des capacités : capacités institutionnelles (structures, formations et mesures incitatives) et capacités des partenaires et des personnes.

1.4 Évaluation des capacités

L'évaluation des capacités – par exemple, les dispositifs institutionnels, les acteurs et les compétences – en vue de mettre en œuvre des programmes d'assainissement rural à grande échelle

constitue une étape importante. Cette évaluation doit tenir compte des capacités courantes et de celles qu'il est nécessaire de développer pour de nouvelles stratégies de programme et d'autres modèles d'exécution.

L'analyse étaye ensuite la stratégie et les objectifs du programme, notamment :

L'analyse nationale façonnera le programme d'assainissement rural. Elle permettra également de déterminer d'autres possibilités en matière d'intervention, principalement dans les campagnes de plaidoyer nationales visant à améliorer l'environnement favorable ou à renforcer les capacités (éléments non couverts dans les orientations). Les principales décisions relatives à la conception du programme à ce stade portent notamment sur les aspects suivants :

L'étendue et les zones ciblées du programme

La zone couverte par le programme. Lorsque les expériences de programmes efficaces d'assainissement rural à grande échelle sont limitées, il est nécessaire d'élaborer des modèles de réussite à l'échelle locale pour tester ce qui fonctionne et convaincre les décideurs nationaux des avantages qu'offre la réalisation d'investissements dans des programmes d'assainissement à grande échelle. Il est alors possible d'élaborer des programmes couvrant l'ensemble de la zone pour des districts spécifiques, afin de soutenir les efforts progressistes que déploient les autorités locales pour assurer des services d'assainissement complets dans les districts.

Les principaux objectifs et cibles

Les principaux objectifs et cibles du programme. Les objectifs et les cibles établissent une vision et facilitent la conduite d'activités de suivi et d'évaluation, ainsi que l'apprentissage et la redevabilité sociale, permettant ainsi d'ajuster la trajectoire du programme. Les objectifs et les cibles peuvent être aussi bien quantitatifs que qualitatifs et doivent concerner plusieurs questions pertinentes, comme les niveaux de couverture de l'assainissement, les niveaux de service, les cibles en matière d'équité et de durabilité, les aspects institutionnels, etc.

La stratégie globale du programme

La stratégie du programme. La stratégie du programme doit correspondre aux conditions mises en évidence dans l'analyse nationale et être adaptée aux objectifs et aux cibles. Pour faciliter une gestion évolutive, la stratégie du programme doit comprendre les composantes essentielles suivantes : A. Suivi, évaluation et apprentissage ; B. Renforcement de l'environnement favorable ; C. Estimation des coûts ; et D. Gestion du programme et renforcement des capacités.



Pelagie HIEN, 54 ans, pose sur son tricycle à côté de ses latrines adaptées, avec sa nièce Marie Madeleine et son neveu Samson, à Dissin (Burkina Faso) en octobre 2016.

Stratégie pour la zone de mise en œuvre

Lors de la focalisation sur la zone du programme, il est nécessaire de mener une analyse similaire

Les stratégies et les plans de mise en œuvre doivent être adaptés à chaque zone du programme – par exemple, un district ou une province – et reposer sur une compréhension solide du contexte. De même que pour l'analyse nationale, dans chaque zone du programme, les gestionnaires de programme doivent mener les analyses suivantes : analyse de la situation dans la zone (2.1), analyse de l'« environnement favorable » dans la zone et enseignements tirés (2.2), et recensement des capacités (2.3).

Au niveau de la zone de mise en œuvre, des aspects supplémentaires doivent être pris en compte, notamment :

Sélectionner les communautés selon leur situation en matière d'assainissement

La situation en matière d'assainissement. Une enquête de référence ou des données infranationales existantes peuvent aider à décrire la situation des communautés de la zone en matière d'assainissement : prévalence de la défécation à l'air libre, services d'assainissement non améliorés, limités (partagés) ou basiques, et statut concernant fin de la défécation à l'air libre. Ces informations peuvent aider à déterminer si la priorité consistera à stopper la défécation à l'air libre ou moderniser les installations, ou si elle portera sur un autre aspect de l'assainissement. Les cibles définies et les approches à suivre dépendent fortement de la situation de référence en matière d'assainissement. L'analyse doit se concentrer sur les taux d'inégalités et de durabilité.

Classer les zones selon leurs typologies physiques et économiques

Les facteurs physiques et économiques. Les programmes seront affectés par :

- L'accès routier, qui influence le niveau d'accès des équipes de mise en œuvre et des prestataires de services, et pourrait limiter la prestation d'autres services de base.
- La densité démographique, qui entraîne une hausse des risques de maladies dues à la défécation à l'air libre et à des

installations d'assainissement non améliorées (mais les coûts du programme sont plus faibles).

- L'étendue du marché, qui définit la disponibilité et l'accessibilité financière des produits et services d'assainissement.
- Les contextes difficiles pour les services d'assainissement, tels que des niveaux phréatiques élevés, des zones rocheuses, des sols sableux ou des zones côtières.

L'analyse peut ensuite déterminer le « contexte » ou la typologie de la zone la plus similaire. Nous proposons quatre « contextes », adaptés de la classification faite par l'Organisation de coopération et de développements économiques :

1. Zones rurales reculées – communautés rurales situées à l'écart des zones urbaines ;
2. Zones rurales routières – communautés rurales bien reliées aux zones urbaines ;
3. Zones rurales mixtes – parfois définies en tant que communautés périurbaines ;
4. Contextes difficiles – populations ou lieux difficiles d'accès.

L'analyse étaye la conception (2.4) et les stratégies de mise en œuvre du programme dans la zone

Le rôle moteur des autorités locales de la zone administrative est essentiel dans le cadre des processus d'établissement des objectifs et des cibles, et de sélection des stratégies de mise en œuvre.

Les stratégies de mise en œuvre peuvent être adaptées aux contextes définis

Les stratégies de mise en œuvre peuvent être adaptées aux contextes dans chaque zone. Le guide a recours aux quatre typologies définies pour proposer une approche simplifiée en matière d'élaboration de stratégies de mise en œuvre spécifiques au contexte. Pour chaque contexte, nous proposons un mélange de stratégies de mise en œuvre, assorties d'aspects particuliers à prendre en compte. Par exemple, dans les communautés reculées où les marchés sont faibles, les approches communautaires sont souvent les plus efficaces. Dans les communautés proches de zones urbaines caractérisées par un bon accès au marché, des économies monétaires et des attentes plus élevées concernant la qualité de service, des solutions axées sur le marché pourraient s'avérer plus efficaces. L'encadré ci-dessous présente un exemple de la stratégie de mise en œuvre proposée pour un contexte « rural mixte ».

Exemple de stratégie de mise en œuvre tiré du document d'orientation

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE 3 : ZONE RURALE MIXTE

Les principales conséquences d'une mise en œuvre dans un contexte « rural mixte » sont les suivantes :

- Amélioration des options de transport et de l'étendue du marché : plus de possibilités pour des services d'assainissement axés sur le marché.
- Expansion de la diversité et réduction de la cohésion sociale : moins de possibilités pour des approches communautaires.
- Besoins accrus et plus de possibilités en matière de financements et de soutien en faveur de services d'assainissement : les populations désavantagées sont confrontées à de graves problèmes d'assainissement ; les installations d'assainissement inadaptées ont des répercussions démultipliées par les densités démographiques accrues.
- Problèmes liés à l'occupation et à la congestion limitant les possibilités en matière de solutions au niveau des ménages : les approches doivent souvent impliquer les communautés, les propriétaires et les gouvernements locaux.
- Plus grande variété de voies d'exposition aux matières fécales dans les contextes ruraux mixtes : pratique de la défécation à l'air libre, mais également beaucoup d'autres problèmes d'assainissement potentiels (par exemple, toilettes suspendues ; toilettes volantes ; déversement et nettoyage des boues de vidange et d'excréments dans des espaces publics et des nappes d'eau ; et blocage des drains et des égouts par les déchets solides).

Approches recommandées à examiner et à combiner dans ce contexte :

3 ZONE RURALE MIXTE

E3 Approches de changement des comportements dans les zones périurbaines

F2 Assainissement axé sur le marché

G1 Financement de l'assainissement
G2 Appui aux personnes désavantagées
G3 Soutien en faveur de services d'assainissement partagés

E3. Changement des comportements communautaires dans les zones périurbaines : options adaptées pour un changement des comportements en matière d'assainissement dans des contextes ruraux mixtes, y compris l'assainissement total piloté par les communautés (ATPC) dans les zones plus urbaines ; « schémas des flux d'excréments » ; instigation et plaidoyer institutionnels (notamment, implication des propriétaires, des autorités locales, des dirigeants locaux et des communautés).

F2. Assainissement axé sur le marché : un vaste éventail d'interventions de marketing doit être examiné dans les contextes où les marchés couvrent la plupart des zones, où les produits sont généralement à des prix abordables et où il existe des options de transport viables. Il peut être nécessaire d'impliquer des prestataires de services dans la gestion des boues de vidange.

G1. Financement de l'assainissement : essentiel pour garantir le coût abordable et l'adoption d'installations d'assainissement axées sur le marché par les ménages désavantagés et aux revenus faibles. Il est probable qu'un plus grand nombre de prestataires et qu'une plus large gamme de services de financement soient disponibles dans les contextes ruraux mixtes.

G2. Appui aux personnes désavantagées : certains groupes désavantagés et vulnérables ne sont pas admissibles à un appui financier, ou il est possible qu'ils soient exclus des processus d'appui financier ou peu enclins à y recourir. En conséquence, d'autres formes d'appui externe doivent être envisagées, dont une augmentation du nombre de mécanismes de soutien institutionnel à long terme. Par exemple : une politique et une stratégie inclusives ; l'affectation de financements et de capacités destinés à être inclus dans les plans et les budgets des gouvernements locaux ; et les exigences de suivi des résultats en matière d'assainissement et d'hygiène parmi les groupes désavantagés et vulnérables.

G3. Soutien en faveur de services d'assainissement partagés : dans certains contextes, il est possible que les ménages ne soient pas en mesure de construire des installations d'assainissement privées du fait de contraintes en matière d'occupation (propriété possédée par des tiers), de problèmes de congestion (aucun espace pour construire des toilettes) ou d'autres difficultés. Dans de tels cas, une installation communale pourrait être la solution la plus hygiénique. Il pourrait être nécessaire d'appuyer la construction et de faciliter des accords avec les propriétaires fonciers et les autorités locales. Compte tenu du grand défi que représentent la gestion et l'utilisation durables de toilettes communales, un suivi scrupuleux est impératif.

Chaque zone exigera des stratégies de mise en œuvre spécifiques	Chaque zone nécessite un mélange spécifique de stratégies de mise en œuvre et d'approches pour réussir. Il n'existe pas de formule toute faite pour concevoir un programme : l'approche dépend de l'histoire et du contexte de chaque zone, ainsi que des ressources et des capacités disponibles.
Les stratégies peuvent être conçues au niveau local	Les décisions concernant l'établissement des priorités, la combinaison ou l'exécution en plusieurs phases des approches et des stratégies de mise en œuvre doivent être prises au niveau local et ajustées à mesure que de nouveaux enseignements sont tirés et que les populations ou lieux qui n'ont pas été atteints sont repérés.
Il est possible d'estimer les coûts en fonction de la stratégie du programme	Une fois le programme conçu, il est possible d'en estimer les coûts. Des orientations détaillées sur l'estimation des coûts d'un programme sont disponibles séparément. Ces orientations présentent les coûts à prendre en compte pour chaque composante du programme et l'importance d'assurer un suivi des coûts directs et indirects au cours de la durée de vie du programme.
Les composantes et thèmes essentiels, les stratégies de mise en œuvre spécifiques au contexte ainsi que des approches complémentaires sont présentés dans la figure suivante	La figure ci-dessous présente les composantes essentielles que tous les programmes doivent comprendre, ainsi que les stratégies de mise en œuvre spécifiques au contexte qui sont proposées. Elle présente également les principaux thèmes – l'équité et la non-discrimination, l'égalité des sexes et la durabilité – que tous les programmes doivent aborder. En outre, elle précise les approches qui sont importantes pour réduire les voies d'exposition aux matières fécales en dehors des installations d'assainissement dans les ménages : communications visant à encourager un changement des comportements en matière d'hygiène, assainissement de l'environnement et services WASH (eau, assainissement et hygiène) prenant en compte des questions liées à la nutrition. L'ensemble de ces composantes, thèmes et approches sont couverts dans les annexes au guide.

COMPOSANTES ESSENTIELLES : à inclure dans tous les programmes.

- Suivi, évaluation et apprentissage (A)
- Renforcement de l'environnement favorable (B)
- Estimation des coûts (C)
- Gestion du programme et renforcement des capacités (D)

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

Ensembles d'approches de mise en œuvre adaptées et combinées pour des contextes spécifiques. Choisir une (ou plusieurs) stratégie(s) de mise en œuvre comme point de départ pour sélectionner et optimiser les approches de mise en œuvre dans la zone.

1 ZONE RURALE REÇULÉE

- ATPC (E1)
- Communautaire (E2)
- Zone périurbaine (E3)

- Technique, non axée sur le marché (F1)
- Assainissement axé sur le marché (F2)
- Marketing à faible coût (F3)

- Financement de l'assainissement (G1)
- Appui aux pop. désavantagées (G2)
- Soutien aux services partagés (G3)

2 ZONE RURALE ROUTIÈRE

- ATPC (E1)
- Communautaire (E2)
- Zone périurbaine (E3)

- Technique, non axée sur le marché (F1)
- Assainissement axé sur le marché (F2)
- Marketing à faible coût (F3)

- Financement de l'assainissement (G1)
- Appui aux pop. désavantagées (G2)
- Soutien aux services partagés (G3)

3 ZONE RURALE MIXTE

- ATPC (E1)
- Communautaire (E2)
- Zone périurbaine (E3)

- Technique, non axée sur le marché (F1)
- Assainissement axé sur le marché (F2)
- Marketing à faible coût (F3)

- Financement de l'assainissement (G1)
- Appui aux pop. désavantagées (G2)
- Soutien aux services partagés (G3)

4 CONTEXTES DIFFICILES

- Groupes à atteindre :
- Zones touchées par des conflits ou dangereuses
 - Zones aux caractéristiques physiques difficiles
 - Communautés non réceptives ou difficiles à atteindre
 - Groupes non réceptifs ou difficiles à atteindre au sein de communautés

THÈMES ESSENTIELS : les composantes, les stratégies et les approches du programme doivent être conçues de manière à prendre en compte les thèmes essentiels.

- Équité et non-discrimination (H)
- Égalité des sexes (I)
- Durabilité (J)

APPROCHES PRINCIPALES : incluses pour tenir compte d'autres voies importantes d'exposition aux matières fécales.

- Communications encourageant un changement des comportements en matière d'hygiène (lavage des mains ; hygiène corporelle, alimentaire, menstruelle ; gestion sûre de l'eau) (K)
- Assainissement de l'environnement (excréments d'animaux, déchets solides et liquides, sécurité sanitaire de l'eau, boues de vidange, lutte antivectorielle) (L)
- Services WASH tenant compte de questions liées à la nutrition (services WASH pour les bébés : accouchements sûrs, matières fécales des enfants, hygiène des enfants, espaces de jeux salubres) (M)

ANNEXES : fournir des orientations plus détaillées pour l'ensemble des composantes, des stratégies, des thèmes et des approches.

Le présent document d'information a été rédigé par Andy Robinson (consultant indépendant) et Andrés Hueso (WaterAid), avec le soutien de Brooke Yamakoshi, Julia Stricker et Michael Gnilo (UNICEF), de Mimi Coultas et Cathy Stephen (Plan International), et de Connie Benjamin, Erik Harvey et Ada Oko-Williams (WaterAid).

Il s'appuie sur le document intitulé « Guidance on Programming for Rural Sanitation », disponible à l'adresse suivante : washmatters.wateraid.org/Rural-San

